

moyens et faibles ou d'augmenter les crédits d'impôt. Nous ajoutons même qu'il est totalement faux de laisser entendre que le nouveau barème de taux à trois échelons est plus simple que le système existant parce que le déclarant moyen continuera, quoi qu'il en soit, à calculer l'impôt à payer à partir des tables d'imposition.

### **Recommandation 1**

**Le barème des taux d'imposition devrait faire l'objet d'un examen complémentaire et un taux maximal plus élevé devrait être imposé aux Canadiens à revenu élevé.**

La structure des crédits d'impôt sur le revenu des particuliers appuyée par le Comité nous préoccupe et nous suggérons qu'il faudrait convertir d'autres exemptions et déductions (y compris les cotisations aux régimes de retraite) en crédits. Le plus important est que les nouveaux crédits, qui sont en fait un changement heureux et progressif par rapport au système actuel d'exemptions et de déductions qui favorisent ceux qui se trouvent dans les tranches d'imposition les plus élevées, devraient être entièrement indexés en fonction de l'inflation pour que leur valeur soit préservée à long terme. Nous notons que cette position a été appuyée devant le Comité par des groupes aussi divers que le Congrès du travail du Canada et la Chambre de commerce du Canada, et que le régime fiscal américain, après sa réforme, est indexé sur l'inflation. Il faudrait signaler que le revenu imposable total des particuliers augmente grosso modo parallèlement à l'inflation, et que l'incapacité d'indexer entièrement les crédits équivaut à une augmentation d'impôt annuelle cachée. Le coût de l'indexation intégrale des crédits d'impôt sur le revenu des particuliers pourrait être réduit si l'on désindexait les crédits dont peuvent se prévaloir les personnes à revenu élevé, ce qui aurait le même effet que la suppression des crédits d'impôt aux États-Unis. (Cette suppression progressive signifie que le taux d'imposition marginal maximal est, aux États-Unis, supérieur à celui proposé par le gouvernement conservateur.)

### **Recommandation 2**

**Le régime de l'impôt sur le revenu des particuliers devrait être entièrement indexé sur l'inflation.**

Nous ne sommes pas d'accord non plus avec l'approche utilisée par le Livre blanc et par le Comité quant à l'élargissement de l'assiette de l'impôt sur le revenu des particuliers. Bien que des changements progressifs aient été proposés, nous insistons fortement pour que d'autres mesures soient prises.

### **Recommandation 3**

**Nous recommandons que les gains en capital (sauf pour les agriculteurs et les petites et moyennes entreprises) soient entièrement imposables et que l'exemption à vie soit éliminée (comme aux États-Unis).**